

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

L'organisation mondiale du travail. - Un attentat contre le ministre allemand Erzberger

L'Allemagne et le Traité

La question la plus importante pour nous en ce moment, est de savoir si l'Allemagne nous paiera, quand elle nous paiera et combien elle nous paiera.

La Commission des réparations vient de tenir sa première séance officielle, ouverte en présence de M. Millerand. Sous l'active présidence de M. Jonnart, elle va se mettre immédiatement à la tâche, une tâche extrêmement difficile et compliquée. Son rôle consiste à déterminer le montant des sommes que nous doit l'Allemagne et à échelonner les échéances.

Mais pour ce qui est de faire rentrer ces denrées, c'est l'affaire des gouvernements intéressés, avant tout du nôtre, puisque la France est le principal crediteur.

Il s'agit de donner à l'Allemagne l'impression que les Alliés vainqueurs savent ce qu'ils veulent et qu'ils le veulent énergiquement.

Le Conseil suprême de l'Entente vient de demander à la Hollande l'extradition du Kaiser. Il n'était vraiment pas très difficile de prévoir ce que serait la réponse de La Haye. Les chancelleries, disposant de moyens d'information que nous manquons, n'ont pas pu avoir le moindre doute à nourrir la plus légère illusion à cet égard. Le refus des Pays-Bas a été excepté depuis longtemps déjà. Si maintenant l'Entente se contentait d'encaisser purement et simplement cette rebuffade, elle donnerait au monde entier, surtout à l'Allemagne, le sentiment d'avoir accompli un geste vain.

L'extradition du Kaiser concerne uniquement la Hollande ; mais celle des officiers allemands, accusés de crime, met en cause le gouvernement germanique qui s'est engagé, par le traité, à livrer les coupables. Or, tout indique qu'il s'apprête à ne point tenir cet engagement. Nous touchons ici à une affaire vraiment capitale. La France et l'Angleterre, après une enquête minutieuse ayant duré de longs mois, ont remis aux autorités germaniques une liste des officiers à livrer. Elles ont pris nettement position. Il aurait mieux valu, nous l'avons dit, réclamer les coupables beaucoup plus tôt. Mais enfin la demande est partie pour Berlin.

Si nous permettons au gouvernement allemand de l'étudier, quelques que soient les difficultés qu'il invoque, ce sera pour lui le plus précis des encouragements. Il ne manquera pas de recommander de plus bête, à la première occasion.

On entend souvent dire que l'exécution du traité dépendra des dispositions de l'Allemagne. Il serait, semble-t-il, beaucoup plus vrai de renverser cette proposition, de dire que l'état d'esprit de l'Allemagne dépendra, pour une bonne part, de la manière plus ou moins énergique dont nous saurons faire exécuter le traité.

Nous devons nous rappeler que l'Allemagne moins que tout autre, pour qui les engagements écrits ont la valeur que l'on sait, ne se résigne, de galeté de cœur, à payer ses créanciers vainqueurs, une centaine de milliards, au bas mot, s'il apporte le moindre possibilité d'échapper à cette terrible obligation. C'est aux Alliés à lui fermer avec un soin minutieux toutes les issues. S'ils ne les ferment pas, s'ils se montrent faibles, hésitants, s'ils donnent, pour débuter, des coups d'épée dans l'eau, le parti militaire, qui précise ouvertement la revanche, acquerra de plus en plus de force en Allemagne. Il fera naître au peuple l'espoir de piétiner le pacte de Versailles et de ne rien payer du tout. Ses arguments de propagande sont tous indiqués. Et tout montre, hélas ! que cette propagande trouverait aisément le terrain le plus favorable pour se développer.

L.F...

INFORMATIONS

CE QUE COMpte FAIRE M. POINCARÉ
Paris, 26 janvier. — D'après une déclaration de M. Poincaré, le président, débarqué de sa croisière en Méditerranée, pour la réconciliation de la Moselle, n'acceptera pas avant trois ans, au poste de ministre.

M. DUTASTRE A BRUXELLES
Paris, 26 janvier. — Le séjourn de M. Dutastre à Bruxelles a été très court, soit qu'il reçoive un avancement dans son rôle de diplomate.

DEUX CAS D'EXTRADITION EN BELGIQUE
Lyon, 26 janvier. — À Lyon, deux cas d'extradition, l'un mortel, l'autre mortuaire, dont un mortel, ont été constatés à l'Hôtel-Dieu.

L'INFLUENCE A NEW-YORK
On raconte à New-York au « New-York Herald »: L'Offic d'Hygiène et de Santé des nouveaux cas d'infection dans les dernières vingt-huit heures à 2.850. Des rapports venus de Boston, de Philadelphie et de Montréal, signalent dans ces villes une augmentation alarmante de l'épidémie d'influenza.

L'AMÉRIQUE A POUR 1919 UN EXCÉDENT D'EXPORTATIONS DE BIÈRES DE 12 MILLIARDS

New-York, 26 janvier. — L'excédent des exportations des Etats-Unis pour 1919, les importations étant pour l'année 1918, 181.000.000 de livres.

D'après un rapport du département du commerce, le total des exportations pour 1919, est estimé à 1.524.000.000 de livres. Le total des exportations pour décembre 1918, est de 12.000.000 de livres au total de novembre.

UNE RUSSIE PROCHIÈRE AUX PAYS DES MACHINES

Jeanneburg, 26 janvier. — On croit savoir que la région de Tzarling, près de Toung, dans l'Afrique du Sud, va être déclarée zone pour la recherche de diamants. Le commandement d'escadrille révèle concernant les meilleures trésors et les chercheurs de diamants du Cap Zamboe, de Mozambique et même du Congo se préparent à aller tester la chance dans les régions de l'Afrique du Sud. Les gens, en dépit des avertissements, abandonnent leurs affaires dans les différentes régions du pays, pour pouvoir être libres quand la déclaration sera rendue. Le gouvernement s'apprête à prendre des mesures pour empêcher la ruée qui menace de se produire.

D'UNE NOUVELLE ATTAQUE D'UN BUREAU DE POLICE EN ALLEMAGNE

Lübeck (Allemagne), 26 janvier. — Une bande armée attaque un bureau de police. La fusillade dure deux heures. Les assaillants se sont enfuis avant l'arrivée des renforts retardés par des obstacles dressés au travers la route. Et l'interruption des communications téléphoniques et télégraphiques.

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

Londres, 26 janvier. — Le Daily Mirror a écrit que les hommes qui manquent, n'ont pas pu avoir le moindre doute à nourrir la plus légère illusion à cet égard. Le refus des Pays-Bas a été excepté depuis longtemps déjà. Si maintenant l'Entente se contentait d'encaisser purement et simplement cette rebuffade, elle donnerait au monde entier, surtout à l'Allemagne, le sentiment d'avoir accompli un geste vain.

L'Entente concerne uniquement la Hollande ; mais celle des officiers allemands, accusés de crime, met en cause le gouvernement germanique qui s'est engagé, par le traité, à livrer les coupables. Or, tout indique qu'il s'apprête à ne point tenir cet engagement.

Nous touchons ici à une affaire vraiment capitale. La France et l'Angleterre, après une enquête minutieuse ayant duré de longs mois, ont remis aux autorités germaniques une liste des officiers à livrer. Elles ont pris nettement position. Il aurait mieux valu, nous l'avons dit, réclamer les coupables beaucoup plus tôt. Mais enfin la demande est partie pour Berlin.

Si nous permettons au gouvernement allemand de l'étudier, quelques que soient les difficultés qu'il invoque, ce sera pour lui le plus précis des encouragements. Il ne manquera pas de recommander de plus bête, à la première occasion.

On entend souvent dire que l'exécution du traité dépendra des dispositions de l'Allemagne. Il serait, semble-t-il, beaucoup plus vrai de renverser cette proposition, de dire que l'état d'esprit de l'Allemagne dépendra, pour une bonne part, de la manière plus ou moins énergique dont nous saurons faire exécuter le traité.

Nous devons nous rappeler que l'Allemagne moins que tout autre, pour qui les engagements écrits ont la valeur que l'on sait, ne se résigne, de galeté de cœur, à payer ses créanciers vainqueurs, une centaine de milliards, au bas mot, s'il apporte le moindre possibilité d'échapper à cette terrible obligation. C'est aux Alliés à lui fermer avec un soin minutieux toutes les issues. S'ils ne les ferment pas, s'ils se montrent faibles, hésitants, s'ils donnent, pour débuter, des coups d'épée dans l'eau, le parti militaire, qui précise ouvertement la revanche, acquerra de plus en plus de force en Allemagne. Il fera naître au peuple l'espoir de piétiner le pacte de Versailles et de ne rien payer du tout. Ses arguments de propagande sont tous indiqués. Et tout montre, hélas ! que cette propagande trouverait aisément le terrain le plus favorable pour se développer.

L.F...

LES QUOTIDIENNES

L'INFLUENCE D'ALBERT DE MUN

Sur les catholiques de ma génération, l'influence d'Albert de Mun fut profonde. Ceux qui naquirent à la vie politique et à la vie des œuvres religieuses et sociales, il y a une trentaine d'années, n'eurent pas de chef plus écoute, de modèle plus aimé, d'entraîneur plus suivi que l'ancien soldat devenu un grand tribun, l'une des gloires les plus éclatantes et certainement les plus purifiées, de la tribune française.

Un an ou deux après le toast d'Algier et les instructions du Vatican en faveur du ralliement à la République, le célèbre orateur vint à Armes pour prononcer un discours. Il avait profité avec empreinte de l'occasion qu'on lui offrait de répondre publiquement aux injustes et dures critiques que lui avaient values son discours-programme de Lyon.

Il y avait dans l'auditoire deux jeunes gens, deux amis que la magnifique éloquence du député de Bretagne enthousiasma. Séduits dès la première minute par ce verbe magique porté jusqu'au fond de la salle par une incomparable voix d'argent — qui, hélas ! devait se vœler quelques mois plus tard — et souligné d'une gêne amplifiant avec les périodes ou tracant des esclairs, les deux jeunes gens suivirent avec un intérêt passionné les superbes développements du discours. Ils applaudirent à tout rompre les exposés si hardis et si sages à la fois de la doctrine des catholiques sociaux. Et quand M. de Mun, dans un mouvement d'irréversible dislocation, lança un appel à la conscience des jeunes pour travailler au salut de la patrie et de la société, il se levaient, émus, et, dans leurs bravos, il y eut comme un serment de mettre leur bonne volonté au service des grandes causes : la religion et la France et la démocratie.

Les deux amis ont tenu parole : l'un est devenu un religieux à la parole ardente et qui a consacré sa belle intelligence et son esprit infatigable aux œuvres d'éducation populaire ; l'autre s'est enrôlé dans l'armée des publicistes chrétiens et il s'efforce de rester le disciple fidèle du grand catholique, du sincère ami des ouvriers, du promoteur clairvoyant des principales réformes sociales réalisées depuis quarante ans en France.

Combien d'autres jeunes gens ont dû à l'influence d'Albert de Mun le honneur de connaître leur véritable voie et de remplir leur devoir vis-à-vis de leur patrie et du peuple ! Et comme M. Eugène Dutout, l'éménant président des « Semaines Sociales », a eu raison, samedi, au meeting du Cirque de Paris, de rendre un émouvant hommage à la mémoire du vaillant orateur et écrivain, au nom des catholiques sociaux !

Cette génération-ci doit beaucoup à M. de Mun : elle lui doit sa vocation sociale. Nous n'aurions pas d'autres raisons d'aimer la belle figure du condottiere des Cercles catholiques, qu'il nous faudrait garder précieusement sous souvenir comme celui d'un précurseur et d'un modèle.

Maurice Aubert.

La Réunion du Bureau international du Travail

L'ORGANISATION MONDIALE

LA PREMIÈRE SÉANCE

Paris, 26 janvier. — Le traité de Versailles a prévu comme une des institutions de la Société des Nations, un « Bureau international du travail » chargé de l'organisation mondiale du travail.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du travail tenue à Washington, le 28 octobre.

Le Bureau international comprend vingt-quatre membres, lesquels ont été désignés par la Conférence internationale du